

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'ORIENTATION DE L'ACTION SOCIALE (COAS)

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu l'avis de la commission des statuts du 5 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2022-84 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'article 39 des statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'appel à candidatures du 11 février 2026 ;

Vu les PV de dépouillement ;

Considérant que la commission d'orientation de l'action sociale est composée d'élus des conseils centraux : deux élus du conseil académique dont un membre issu de la commission de la formation et de la vie universitaire (hors élus représentants les étudiants) ;

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Résultats des votes :

Membres en exercice : 24

Nombre de votants : 24

Nombre de votes pour : 24

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Article 1

Est désigné, parmi les élus de la commission de la formation et de la vie universitaire, pour siéger à la commission d'orientation de l'action sociale : Frédéric Roux.

Article 2

Le représentant siège au sein de la commission d'orientation de l'action sociale jusqu'à échéance de son mandat au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux.

Article 3

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président du Conseil Académique,

Dean Lewis

